

Dans le contexte actuel, ce sont les partisans de nos réacteurs d'énergie nucléaire qui en établissent la sécurité.

C'est tout simplement inexact. Nous en faisons nous-mêmes une appréciation avant d'en saisir le comité de la sécurité, mais c'est un organisme indépendant qui l'apprécie.

Au paragraphe 129, au sujet des accidents du réacteur, M. Boyd écrit:

Ce qui n'est certainement pas fameux.

Je crois que notre dossier est très bon. Nous exploitons des réacteurs de recherche de grande puissance depuis presque quinze ans au Canada et nous avons subi un seul accident ou incident «grave» et un seul incident «assez grave». Personne n'a subi des irradiations supérieures aux tolérances. Dans tous nos travaux, nous n'avons pas enregistré un seul accident dû aux irradiations qui ait entraîné des pertes de temps. N'oublions pas que de tels accidents se sont toujours produits au cours de mises à l'essai de réacteurs de recherche et non au cours du fonctionnement normal; du moins, pas encore. Cela se produit lorsque quelqu'un tente une expérience sur un réacteur. Je crois que notre dossier est très bon et qu'un examen saura bien le prouver.

M. BRUNSDEN: Vous avez eu trois pertes de vie

M. GRAY: Non, aucune. Ces trois pertes de vie dont vous parlez, c'était aux États-Unis et je voudrais vous en parler. Nous n'avons subi aucun accident entraînant des pertes de temps et il me semble qu'une perte de vie serait considérée comme un accident entraînant une perte de temps.

M. BRUNSDEN: Ces trois pertes de vie ont eu beaucoup de retentissement.

M. GRAY: Ce n'est pas arrivé pendant que le réacteur fonctionnait. L'accident est survenu aux États-Unis lors d'une expérience sur un réacteur de recherche très spécial utilisant de l'uranium enrichi. Il était arrêté depuis quelque temps. On voyait à des travaux d'entretien et même si nous ne connaissons pas la cause de l'accident, l'une des possibilités ou des probabilités, c'est que les préposés à l'entretien étaient en train d'ajuster les barres de réglage et ils auraient, semble-t-il, commis une erreur. Ce ne sont que des suppositions. Nul ne connaît la cause de l'accident. Le réacteur n'était pas en mouvement; il était arrêté.

M. BRUNSDEN: Ce n'est pas un réacteur canadien?

M. GRAY: Non. C'est arrivé aux États-Unis, dans l'Idaho.

M. BEST: A Chalk-River, est-ce que quelqu'un est mort ou a subi des brûlures causées par l'irradiation par suite de sa propre imprudence?

M. GRAY: Mort? Non, personne.

M. BEST: Et des brûlures dues à l'irradiation?

M. GRAY: Un homme s'est brûlé à la main, mais il travaille encore pour nous et n'a pas eu à s'absenter. Il a attrapé une capsule de cobalt alors qu'il se trouvait sous le réacteur NRX. Il l'a prise dans sa main et l'a gardée quelque temps jusqu'à ce qu'il s'aperçoive qu'elle était radio-active. C'est ainsi qu'il s'est brûlé à la main. C'est l'accident le plus grave qui se soit produit chez nous.

M. BEST: A Chalk-River ou ailleurs au Canada, y a-t-il eu beaucoup d'accidents causés par l'irradiation?

M. GRAY: Peut-être des blessures causées par les rayons-X ailleurs au Canada — oui, cela s'est produit.

M. BEST: Mais personne n'est mort?

M. GRAY: Aucun employé de l'A.E.C.L.; à ma connaissance, ce n'est pas arrivé ailleurs au Canada non plus.

M. BEST: Ni aucun employé, ni aucune autre personne?